



2012-2022

LES BASSINS DE VIE EN LORRAINE NORD

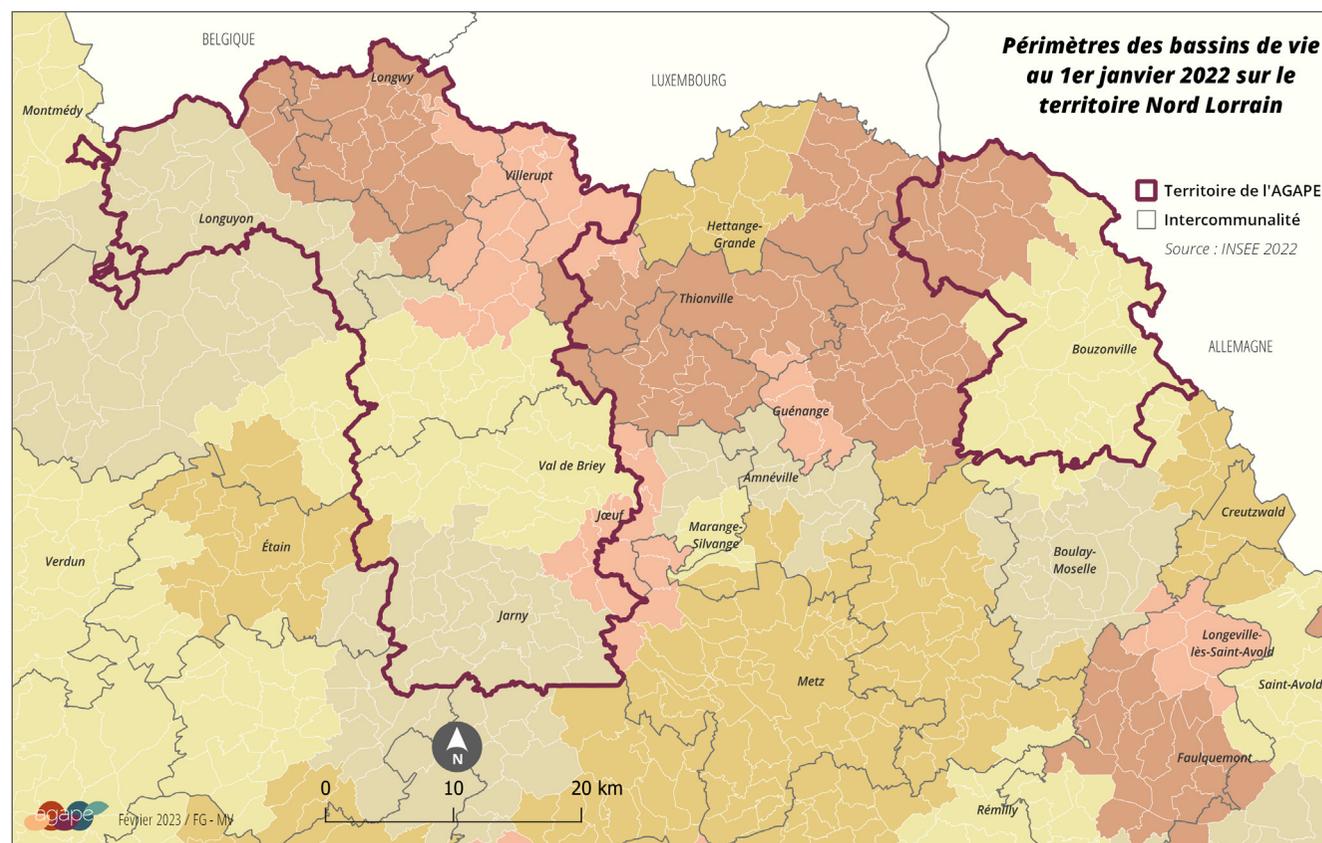
Description, évolution, impact

En 2022, l'INSEE a actualisé le zonage des bassins de vie, qui datait de 2012. Au-delà des seules évolutions de périmètres, l'AGAPE propose un décryptage de ce nouveau zonage et interroge sa place dans l'élaboration des politiques locales, à l'heure où la désertification médicale, l'appétence pour une consommation locale et l'attachement aux services publics de proximité n'ont sans doute jamais été aussi forts.

Les bassins de vie : méthodologie et paysage

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants (Insee). Ils représentent donc des aires à l'intérieur desquels les habitants partagent les mêmes commerces et constituent le « territoire vécu » des populations.

En 2022, un nouveau zonage des bassins de vie a été réalisé par l'INSEE, mais avec une méthodologie différente du millésime 2012. En effet, leur zonage reposait sur les unités urbaines* alors qu'il repose désormais sur la maille communale. Ce changement de méthode permet de visualiser des pôles d'attraction au sein des grandes agglomérations qui constituaient auparavant un seul et même bassin de vie.



* Unités urbaines : Catégorie statistique qui désigne empiriquement un territoire défini par la continuité de l'habitat ou du bâti.

Une évolution contrastée des bassins de vie dans le Nord-lorrain

En 2022, La Lorraine Nord est couverte par 16 bassins de vie.

De 2012 à 2022, certains bassins de vie se sont étendus, comme ceux du Val de Briey (+25 communes) et de Thionville (+24 communes). Cette extension se fait au détriment des bassins de vie de Piennes et de Sierck-les-Bains, qui disparaissent.

D'autres se sont contractés comme le bassin de vie de Montmédy (-37 communes), Guénange (-10 communes) ou Metz (-9 communes), sous l'effet de l'extension du bassin de Thionville et à l'identification des bassins de vie d'Amnéville et de Marange-Silvange.

Les autres bassins de vie du Nord-lorrain connaissent plutôt une stabilité (Jarny, Joëuf, Longwy, Villerupt, Bouzonville et Hettange-Grande).

Ces différentes évolutions peuvent s'expliquer notamment par les changements dans la méthodologie utilisée. Piennes est une commune située dans l'unité urbaine regroupant Piennes, Bouligny, Landres et

Bassins de vie	Nombre de communes		
	en 2012	en 2022	Evolution de 2012 à 2022
Val de Briey	10	35	↑ 25
Thionville	40	64	↑ 24
Amnéville	0	16	↑ 16
Longuyon	50	56	↑ 6
Marange-Silvange	0	5	↑ 5
Longwy	23	26	⇒ 3
Hettange-Grande	9	11	⇒ 2
Jarny	45	46	⇒ 1
Joëuf	13	14	⇒ 1
Bouzonville	37	37	⇒ 0
Villerupt	20	20	⇒ 0
Metz	117	108	↓ -9
Guénange	15	5	↓ -10
Sierck-les-Bains	18	0	↓ -18
Piennes	26	0	↓ -26
Montmédy	59	22	↓ -37

Joudreville. Cette agglomération, prise dans son ensemble, constituait en 2012 un bassin de vie. Avec le changement de méthodologie, seule la ville de Piennes est prise en compte. La disparition de son bassin de vie montre que la commune n'atteint pas la masse critique suffisante pour maintenir un bassin de vie.

L'exemple du bassin de vie de Metz illustre l'intérêt pour l'INSEE de changer de méthodologie : en 2022, l'INSEE identifie 2 bassins de vie (Marange-Silvange et Amnéville) à l'intérieur du bassin de vie de Metz de 2012. Ces changements méthodologiques permettent de mieux refléter la réalité à l'intérieur des grandes aires urbaines en identifiant des polarités relais, mais entraînent la disparition des bassins de vie autour des unités urbaines modestes, sans polarité suffisamment forte pour maintenir seule un bassin de vie.

Bassins de vie et enjeu politique.

Si le bassin de vie repose sur la notion d'accessibilité de la population à une offre de commerces/services de proximité, constituant le territoire vécu d'une population, son périmètre ne coïncide pas avec celui des intercommunalités, qui sont les territoires d'action, constituant la maille de nombreuses stratégies territoriales (projet de territoire, PLUi, PLH, SCoT).

Ainsi, il est possible que sur un même bassin de vie s'appliquent des projets politiques parfois très différents. Le bassin de vie de Joëuf en est un exemple particulièrement interpellant : sur son territoire s'appliquent 2 politiques départementales (CD54 et CD57), mais aussi 2 SCoT (Nord 54 et SCoTAM), 2 PLUiH (OLC et Metz Métropole), 1 PLH (Orne-Moselle), soit autant de stratégies différentes sur un même territoire de vie.



La redéfinition des bassins de vie par l'INSEE permet désormais de mieux prendre en compte les polarités secondaires dans les grandes aires urbaines, mais permet également d'identifier des polarités relativement fragilisées ne permettant plus de maintenir un bassin de vie. A l'échelle du territoire de l'AGAPE, la disparition des bassins de vie de Piennes et Sierck-les-Bains montre une perte de proximité préjudiciable, à l'heure où les enjeux climatiques nous imposent au contraire une sobriété dans la mobilité et donc une plus grande proximité.

Le parallèle entre « territoire vécu » et « territoire d'action » plaide aussi pour une plus grande inter-territorialité entre les intercommunalités d'un même bassin de vie, notamment dans l'élaboration des PLUi et des SCoT. Enfin, en l'absence de données locales transfrontalières harmonisées et disponibles, le fait transfrontalier reste absent de ce nouveau zonage, freinant d'autant l'émergence d'un « Grand Luxembourg » pourtant indispensable.